



DÉCLARATION LIMINAIRE

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE UNIFIÉE

Jeudi 19 février 2026

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

L'année 2026 s'ouvre dans un contexte national marqué par des tensions politiques persistantes et par un cadre budgétaire particulièrement contraint. L'adoption du budget de l'État, au terme de débats nourris, traduit une volonté affirmée de maîtrise des finances publiques. Si cette orientation répond à des impératifs macroéconomiques, elle induit néanmoins **un ralentissement de l'activité économique et sociale et limite fortement les marges de manœuvre des administrations.**

Au sein du ministère des Armées, cette situation budgétaire intervient alors que les enjeux stratégiques, opérationnels et technologiques demeurent élevés. **De nombreuses directions et établissements sont engagés dans des plans de transformation** destinés à adapter les organisations et à optimiser les ressources. Pour la **CFDT** ces évolutions, légitimes au regard des objectifs de modernisation de l'action publique, doivent toutefois être conduites avec **une attention particulière aux conditions d'exercice des missions et à la reconnaissance des personnels qui en assurent la continuité.** Sans oublier de potentiels dommages collatéraux, amenant de nombreux agents à rechercher un nouveau poste, et occasionnant des pertes de compétences pour les employeurs. A ce propos, la **CFDT** s'interroge sur **le champ d'application de la rupture conventionnelle** dont le dispositif a été reconduit en 2026 seulement pour la population contractuelle, maintenant que le budget de l'État a été voté.

Pour les agents contractuels, ces orientations prennent une dimension concrète et immédiate. **La politique salariale de la fonction publique, dans un contexte d'inflation durable, demeure un sujet de préoccupation majeur.** La **CFDT** constate que la non-reconduction de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) suscite des interrogations légitimes quant à la **préservation du pouvoir d'achat** des agents. De même, la question du **rebasage des filières administratives, sociales et paramédicales**, certaines en tension et parfois en souffrance, appelle au plus vite des réponses structurées et équitables afin d'assurer l'attractivité et la reconnaissance de ces métiers essentiels au fonctionnement du ministère.



DÉCLARATION LIMINAIRE

Par ailleurs, la **CFDT** rappelle que la sécurisation des parcours professionnels constitue un enjeu central. La **poursuite d'une politique volontariste de « cédésation »** des agents en poste ou à recruter représente un levier important pour renforcer la stabilité des équipes, valoriser les compétences acquises et consolider l'expertise au sein des services. Dans un environnement marqué par la transformation des organisations, la stabilité contractuelle est un facteur de confiance et d'efficacité collective.

Ainsi, au début de cette année 2026, il apparaît essentiel pour la **CFDT** d'inscrire les évolutions budgétaires et organisationnelles dans une perspective équilibrée, conciliant exigences de performance et reconnaissance des femmes et des hommes qui servent au quotidien le ministère des Armées. La **qualité du dialogue social et la prise en compte des réalités professionnelles des agents contractuels** seront déterminantes pour relever les défis à venir et garantir la continuité d'un service public exigeant et engagé.

Sur un registre plus pragmatique la **CFDT** réclame une énième fois **l'application de l'article 19 du règlement intérieur de la CCPU**, qui stipule qu'un procès-verbal de chacune des commissions doit être transmis dans un délai d'un mois à tous les membres, puis approuvé lors de la commission suivante. Ce n'est **malheureusement pas le cas depuis 2023**.

Je vous remercie pour votre attention.

Paris, le 19 février 2026 